

Décision

Générale

colonial

Décision n° 871 accordant une permission à Ahmed Odsie

n° 871

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à d'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis : Vu la demande de permission du 27 juillet 1949 formulée par Ahmed Odsie, planton, 3° échelon, en service au cercle de Djibouti: Vu l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

T'ne permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie), est accordée Ahmed Odsie, planton échelon, en service au cercle de Djibouti. Art. 2. — La présente décision qui aura effet pour compter du 13 août 1949 sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire general.R.CHAMBOREDON.